



## Charte Environnement Serres

### Les serristes s'engagent pour l'environnement (suite)

#### LES ORGANISATIONS ENGAGÉES

La Commission Légumes de la Chambre Régionale d'Agriculture a rassemblé les professionnels et les techniciens des organisations suivantes :

- GMB (29)
- La Presqu'île (29)
- SICA St Pol de Léon (29)
- SOCOPRIM (29)
- COOPAGRI (29)
- UCPT (22)
- Les Plants du Littoral (22)
- GMR (35)
- Sica Natur'Or (35)
- PHB (35)
- CERAFEL
- CERAFLORE
- Chambres d'Agriculture
  - Côtes d'Armor
  - Finistère
  - Ille et Vilaine
  - Morbihan

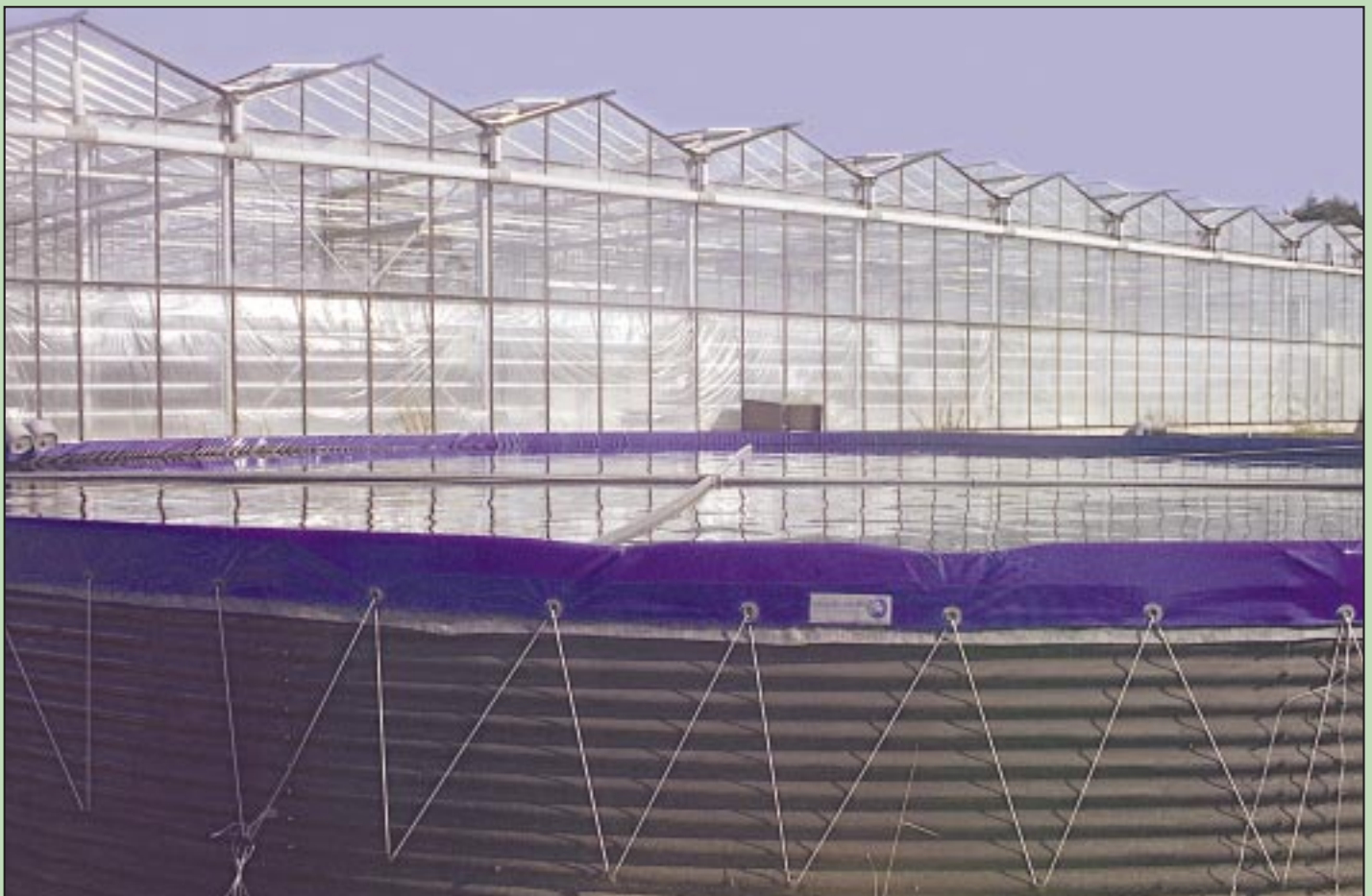
#### UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE IMPORTANTE

En Bretagne, la production sous serres (maraîchère et horticole) génère plus de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires, dont 600 millions en tomates.

Avec plus de 400 producteurs en légumes (pour près de 400 ha de serres) et 200 en horticole (72 ha), elle représente pour la seule production plus de 2000 emplois.

Le Finistère regroupe à lui seul plus de la moitié des surfaces.

Les perspectives de développement sont de 30 à 40 ha à court terme pour les légumes et de 8 % par an en production horticole.



*Un bac de récupération d'eau pour réguler l'évacuation des eaux pluviales*



## Charte Environnement Serres

### Pour une meilleure prise en compte de l'environnement

Depuis plusieurs années, les serristes et leurs Organisations Professionnelles se sont engagés dans l'environnement.

Citons quelques exemples :

- **Lutte biologique intégrée contre les parasites des cultures**

Depuis la fin des années quatre-vingt, les insectes auxiliaires qui luttent naturellement contre les ravageurs les plus fréquents (aleurodes, pucerons) se sont substitués aux traitements phytosanitaires.

- **Utilisation de substrats organiques recyclables**

À la suite d'essais effectués au

CATE, la fibre de coco remplace progressivement les substrats minéraux pour les cultures hors sol.

- **Récupération des rejets d'eaux pluviales**

Désormais, une étude d'incidence des rejets d'eau pluviale est réalisée lors de nouvelles constructions de serres.

- **Recherche et expérimentation pour le recyclage des eaux de drainage**

Des programmes de recherche se développent avec différents partenaires (CATE, UBO) pour comparer les différents systèmes de traitement des solutions nutritives.

Quatre systèmes de traitement des solutions nutritives sont

connus et la recherche se poursuit pour valider les résultats.

- **L'environnement Paysager**

Depuis 1998, la demande de permis de construire comprend un volet "aménagement paysager" qui est désormais pris en compte par les producteurs.

**Pour les serristes**, les acquis de la recherche sur ces différents sujets ont débouché sur des nouvelles techniques ou des nouveaux matériels qui permettent d'envisager un véritable développement prenant en compte l'économie, l'emploi et l'environnement.

La charte est un moyen concret

de faire le point à un moment donné. Tout d'abord, il a fallu se mettre d'accord sur le contenu. Il y a eu beaucoup de discussions entre professionnels avant d'aboutir à un accord. Par ailleurs, cette démarche a permis à la profession de jouer la transparence vis-à-vis des financeurs. Nous sommes dans un contexte où les productions légumières et horticoles présentent des perspectives de création d'entreprises.

La mise en place de cette charte vient conforter cette perspective de développement.

*Thierry MERRET  
Président de la Commission Légumes  
de la Chambre Régionale  
d'Agriculture.*



*Thierry Merret et Pierre Diot lors de la conférence de presse régionale du 03/11/99 présentant la charte environnement serres*



## Charte Environnement Serres

### Les serristes s'engagent pour l'environnement (suite)

*Bien utiliser l'eau de forage, réguler les rejets des eaux pluviales, recycler les solutions nutritives, maîtriser l'élimination des déchets, insérer les serres dans le paysage, tels sont les points principaux de la charte environnement pour les serres.*

*Faisant preuve d'une attitude volontariste, les organisations de producteurs et les chambres d'agriculture de Bretagne se sont mises d'accord sur cette charte.*

La charte environnement serres est le fruit d'une démarche ayant impliqué les principales organisations professionnelles agricoles et des collectivités publiques à différents niveaux. Tout d'abord au niveau local, une concertation dans le cadre du plan bleu et du contrat de baie de Brest entre la CUB et SAVEOL a débouché sur un premier projet de charte. Ensuite, le Conseil Général du Finistère a réuni toutes les OPA du Finistère pour mettre au point une charte départementale.

Vu les difficultés rencontrées pour se mettre d'accord, la Commission Légumes de la Chambre Régionale a réuni toutes les OPA bretonnes (voir encadré) pour définir une position professionnelle bretonne sur le sujet.

#### • Bien gérer l'eau

Tout d'abord pour l'approvisionnement en eau, le serriste s'engage à faire appel à une société de forage agréée.

De plus, compte tenu des grandes surfaces couvertes et

imperméabilisées, les serres occasionnent des écoulements d'eau qui peuvent causer des dégâts importants. D'où la nécessité de s'équiper de bassin de rétention avec un débit de fuite comparable à celui de l'écoulement naturel.

Cette récupération est d'autant plus intéressante que l'eau de pluie est d'une excellente qualité minérale et peut être réutilisable pour la production.

#### • Recycler les solutions nutritives

La fertilisation des cultures sous serres est réalisée par mélange

de fertilisants à l'eau d'arrosage. Si la majeure partie de cette solution nutritive est absorbée par la culture, il reste néanmoins toujours une partie pour laquelle il faut trouver une solution pour éviter le "largage" dans la nature.

La première solution est la fertirrigation de cultures de plein champ. Un hectare de serres nécessite 3 à 5 ha de plan d'épandage.

La deuxième solution est le recyclage des solutions nutritives. Mais il est nécessaire de désinfecter ces solutions pour éviter les maladies. Différentes

formules existent : les ultraviolets, l'ozonisation, le traitement thermique, la filtration lente. La recherche se poursuit sur ces procédés.

Il est nécessaire au cas par cas de faire une étude pour choisir la meilleure solution. La charte prévoit un engagement du producteur à recycler sous certaines conditions, surface minimum, délai...

#### • Valoriser les déchets

Une serre génère trois catégories de déchets : les déchets verts, les plastiques et les substrats.



*Prototype de désinfection par filtration lente : procédé prometteur*



## Charte Environnement Serres

### Les serristes s'engagent pour l'environnement (suite)

Tout d'abord pour les déchets verts, (vieux plants de tomate par exemple) la meilleure solution sera le compostage quand on aura réglé les difficultés liées à la présence de ficelle et de plastique.

Ensuite la solution du recyclage est celle retenue pour les plastiques. Certaines OP l'ont déjà mis en œuvre. L'option sera de mettre en place une filière globale au niveau de la Bretagne.

Enfin pour les substrats, l'orientation est de remplacer la laine de roche par des substrats orga-

niques (fibre de coco) qui peuvent être réutilisées en plein champ en améliorant la matière organique du sol.

- **Insérer la serre dans le paysage**

Certaines implantations de serres peuvent dénaturer le paysage. La charte prévoit des règles à respecter pour la construction et l'insertion paysagère.

En particulier, elle incite le producteur à bien choisir le lieu d'implantation d'une serre en fonction des caractéristiques topographiques et paysagères

locales et en fonction des extensions à venir. Elle incite aussi à recréer un paysage autour de la serre une fois qu'elle est construite.

- **Contractualiser**

Cette charte sera contractualisée avec les collectivités publiques pour l'octroi de certaines aides. Celles-ci seront accordées pour les constructions nouvelles, pour les investissements permettant le recyclage des solutions nutritives, et l'insertion paysagère des serres.

En contrepartie le serriste s'en-

gagera à mettre en œuvre les recommandations contenues dans la charte. Le Conseil Général du Finistère a signé la charte le 6 décembre 1999. Dans les autres départements, des contacts ont été pris avec les Conseils Généraux. Les responsables professionnels proposent le projet régional qui a été validé entre eux au préalable.

*Louis JESTIN  
Chambre d'Agriculture*



*Une serre bien intégrée dans le paysage*